

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
DU 28/09/2017**

Le Jeudi 28 Septembre 2017 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE, Maire.

Membres présents : CHAMAGNE Pierre, LASSUS Pierre, BARBIÉ Damien, BLANC Mathilde, COURTIOL Marie, GUÉDÉ Luc, LESCALE Cyril

Pouvoirs : DELFAURE Patrick représenté par Pierre CHAMAGNE

Absent : BRODA Annie, THALAMAS Bernard, VANDERBORGHT Ann

Secrétaire de séance : BLANC Mathilde

1/ Approbation PV réunion 30 Juin 2017

Après lecture par le maire, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Changement de nom Communauté de communes

Mr le maire donne lecture du projet de délibération relative au changement de nom de la Communauté de communes "Causses et Vallée de la Dordogne - Cère-et-Dordogne - Sousceyrac-en-Quercy", à l'adoption du siège social : Bramefond - 46200 SOUILLAC, à l'organisation territoriale articulée autour de quatre pôles et enfin à la constitution d'un bureau renforcé en nombre d'élus. Il donne lecture du courrier de M. le Sous-Préfet en date du 2 août dernier sollicitant l'avis du conseil sur le changement de nom de la communauté et ce en application de l'article L 5211-20 du CGCT. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3/ Approbation CLETC

*** Bloc n° 1 :**

Détermination aspects fiscaux liés à la fusion

Adoption des modalités de transferts à la majorité : 7 Pour et 1 Contre

*** Bloc n° 2**

Transferts charges liés à l'intérêt communautaire

Adopté à la majorité : 7 Pour et 1 Contre

*** Bloc n° 3**

Transferts compétences à l'incidence sur attribution de compensation au 01/01/2018

Discussion sur le paiement au linéaire plutôt qu'à la surface qui nous paraît plus équitable, les petites communes seraient défavorisées par le paiement au linéaire. Les grandes communes possèdent de nombreuses places.

Vote : 8 Contre

4/ Convention politique jeunesse adolescents

Mr le Maire donne lecture de la délibération faisant état de la politique jeunesse du canton de Gramat concernant les enfants de 11 à 18 ans et à laquelle la commune de PADIRAC a souhaité participer sur le plan financier dont le détail est donné dans la délibération.

Votée à l'unanimité des membres présents.

5/ Emprunt pour financer la rénovation de l'appartement de gauche de la salle communale

Point reporté à une réunion de travail ultérieure.

6/ Questions diverses

* Nuisances sonores au camping cet été : L'ensemble des courriers recommandés avec AR adressés au camping et à sa direction générale ainsi que la visite des deux sites par l'Agence Régionale de la Santé ont amené Capfun à mandater un laboratoire pour réaliser des mesures d'émergence sonore. Un rapport est attendu. Une réunion d'information est prévue le 12 octobre à 14 H à la salle communale avec la participation l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et la Gendarmerie.
A terme le but est que Capfun mettent en place des moyens et prenne des dispositions pour respecter les normes en vigueur.

* Nuisance olfactive en provenance du camping du parc aquatique : la station d'épuration n'a pas d'existence officielle. Courrier à la DDT et à CAUVALDOR à faire par la mairie afin que cette station soit déclarée.

* Démarches pour aménagement du terrain du lotissement.

* Mr Lassus indique avoir eu une discussion cet été avec une cultivatrice de saffran qui cherche un terrain : celui situé à Combes Basses pourrait-il convenir? Attention il est actuellement occupé, "ne pas déshabillé Pierre pour habiller Paul".

* Mr Guédé souhaite savoir si le relevé du compteur du petit magasin a été fait. Le maire lui répond affirmativement : consommation 2000 KWh.
A ce sujet, une demande de renouvellement du bail commercial à été déposée en Mairie.

* Démarche administrative pour demander une ZAD autour de la Bergerie.

Fin de séance à 23 h 25